

## ***Pourquoi les sirènes ne sont pas une bonne solution anti-intrusion ? (environ 900 mots)***

Si les sirènes sont un bon moyen de dissuader des intrusions chez les particuliers, elles ne sont pas toujours convenablement adaptées à toutes les situations. Les cas d'intrusion recensés dans les établissements recevant du public ces dernières années (lycées, supérettes, etc.), prouvent qu'un système d'alerte n'a de sens que si plusieurs mesures de précaution sont prises en parallèle. Les sirènes, connues pour dissuader un intrus d'entrer dans un lieu et pour protéger les personnes et les biens contre des agressions potentielles, sont généralement des systèmes fiables et conventionnels, traditionnels, mais qui présentent cependant des aspects contraignants face à l'évolution de la nature des intrusions (intrusion-attentat, intrusion armée, etc.).

### **De la nécessité de déployer plusieurs solutions d'alerte**

Les sirènes utilisent généralement des systèmes filaires, et donc sensibles aux coupures de courant. Bien qu'il existe des sirènes qui fonctionnent sur batterie, ce qui signifie qu'elles sont indépendantes du système et qu'elles sont capables de se déclencher même si un câble est coupé ou si la centrale n'est plus alimentée, elles ne sont pas exemptées d'un arrachement ou d'une ouverture. La matérialité de l'objet et son emplacement, font d'elle un objet vulnérable.

Par ailleurs, ces caractéristiques viennent appuyer le fait qu'une sirène fait parti d'un système très centralisé, ce qui signifie que la procédure de déclenchement ne peut généralement être actionnée que par un certain nombre de personnes, et à certains endroits stratégiques. Dans le cas d'un site touché, les occupants ne peuvent donc pas donner d'alerte par eux-mêmes, ni collaborer à la prise de décision concernant le déclenchement de l'alerte. Ils ne possèdent pas de moyens de remonter des informations en cas de danger, et ne peuvent qu'appliquer les consignes relatives à cette sirène. Une solution collaborative permettrait au contraire d'obtenir une mesure et un retour des différents occupants, afin de faciliter l'évaluation de la situation en cas de risque majeur.

Les sirènes peuvent être considérées comme contraignantes d'autre part, parce qu'elles constituent un dispositif destiné à l'alarme sonore. Les alertes émises par les sirènes en intérieur, durent généralement 30 minutes pour une émission à 120 décibels, de manière à ce que les individus présents dans un établissement puissent l'entendre. Cependant dans certains cas, et notamment dans le cas d'intrusions, le déclenchement d'une alerte doit se faire dans la discrétion, et dans le calme pour éviter les effets de panique.

D'autre part, une alerte émise par une sirène correspond toujours à la diffusion d'un signal précis. Il s'agit d'un signal modulé constitué de plusieurs tons, séparé en plusieurs séquences d'émission, et qui doit correspondre à une alarme précise (alarme anti-intrusion, alarme incendie, alarme anti-gaz, etc.). En théorie, il existe donc autant d'alertes possibles que de dangers possibles, qu'il faut alors savoir distinguer afin d'adopter les bons comportements réflexes pour une situation donnée. Ce qui peut implicitement déclencher un sentiment de panique en cas de confusion entre les différentes alertes, altérer les actions adaptées et ainsi ralentir les procédures de mise en sûreté. Avec une solution d'alerte plus adaptée, capable de diffuser les informations précises relatives à la situation, les occupants sont en de meilleures conditions afin de gérer la situation de crise.

C'est d'ailleurs en partie pour éviter tout effet de panique et de confusion, qu'il est obligatoire de réaliser des exercices d'évacuation et de mise en sûreté plusieurs fois dans l'année, de manière à être préparé à l'éventualité d'une intrusion. Or, les sirènes ne permettent pas d'effectuer des exercices récurrents à petite échelle, car leur système nécessite de devoir prévenir et demander la coopération de tout l'établissement en amont. Un tel exercice incombe

une préparation longue, et ne permet pas d'en réaliser autant qu'il le faudrait avec la mise en place unique d'un système de sirènes. Les établissements nécessitent de mettre en place des systèmes indépendants, avec lesquels il est possible de travailler ou de s'exercer régulièrement.

### **Les avantages des solutions mobiles**

Face aux nouvelles menaces, il existe aujourd'hui des dispositifs d'alerte complémentaires aux sirènes, qui tirent parti de la mobilité. Les solutions mobiles sont de plus en plus préconisées pour nombre d'établissements. C'est le cas des établissements d'enseignement, pour lesquels les ministères de l'Intérieur et de l'Education demandent la mise en place de systèmes d'alerte décentralisés. Ces systèmes doivent permettre aux occupants d'un lieu de remonter discrètement des informations en cas d'intrusion. Il s'agit d'adapter l'outil d'alerte aux comportements à adopter en fonction de la nature d'un événement.

La nature des intrusions ayant évolué, il incombe aux directeurs d'établissements, de prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre en sûreté l'ensemble des individus à l'intérieur ou aux alentours de l'enceinte, par le recours à des systèmes présentant des caractéristiques complémentaires aux sirènes : mobilité, discrétion et collaboration, afin d'optimiser l'intervention des forces de l'ordre en cas de besoin.

Par ailleurs, le déploiement de sirènes à grande échelle n'est envisageable que s'il est subventionné, le coût d'une alarme anti-intrusion variant de 150 à 1500€ selon la qualité du matériel et des accessoires choisis. Sans compter le recours relatif à un service de télésurveillance en plus du matériel, ce qui inclut dans ce cas également le prix d'un abonnement mensuel qui varie selon les prestations offertes... Le coût réduit des solutions mobiles permet aux établissements de relever les défis budgétaires liés à la sécurité.

## **Rapport sur l'implication de la population dans la remontée d'alertes (environ 800 mots)**

« Chaque Français doit être un acteur de la sécurité collective », affirmait le Premier ministre en juillet 2016, au lendemain de l'attentat de Nice.

Les retours d'expérience des personnes victimes des attentats passés survenus en France, ont confirmé la nécessité de mettre en avant les témoignages et les paroles de la population dans la remontée d'alertes en cas d'événement majeur, appuyant le fait que la sécurité est l'affaire de tous. Dans le contexte actuel d'état d'urgence et de lutte anti-terroriste, la question de la sécurité collective revêt une acuité particulière. Les nouvelles menaces impliquent de repenser les moyens d'alerte et de gestion de crise afin de répondre plus efficacement aux enjeux de sécurité actuels. Face à cela, la mobilisation citoyenne est encouragée.

### **L'implication des usagers dans la sécurité collective : un gain de temps**

L'alerte est un terme générique qui comprend trois phases : sa réception, son traitement, et sa diffusion. Elle ne prend fin que lorsque la situation redevient normale ou qu'elle se stabilise, et jusqu'à ce que les mesures d'accompagnement soient levées. Généralement, elle est envoyée au responsable du lieu touché par le biais des équipes dédiées : au directeur d'établissement, ou au maire de commune et au préfet de département en cas d'incident susceptible d'affecter la commune entière. Puis elle est ensuite relayée et diffusée à la population.

Du signalement d'une situation anormale à la diffusion de son alerte, la chaîne de transmission des informations susceptibles d'aider à la résolution peut être longue. Or l'imminence d'un danger est parfois telle que cette remontée d'information peut être trop longue pour être relayée à la bonne personne, en temps voulu. Dans certaines situations, il est important d'être en mesure d'agir rapidement, de manière à anticiper, retarder ou atténuer le phénomène : évacuation, cyber-attaque, etc. Pour cela, il est certain que multiplier les points de contact entre différents témoins permettrait de limiter les impacts d'une crise. En créant une chaîne de communication entre les différentes parties prenantes, il s'agit d'optimiser la coopération dans une remontée d'alerte plus abrupte afin d'agir rapidement dans la mise en œuvre des mesures de protection. Plus le phénomène est anticipé tôt, plus la mise en œuvre des mesures de protection, de secours et de sauvegarde peut être optimisée. Dans certains cas, l'information en temps réel et sa diffusion au public concerné, sont des éléments cruciaux pour limiter tout comportement à risque, détecter les premiers dommages et zones de danger, ou aider les acteurs locaux à gérer la crise (collectivité, forces de l'ordre, secours, etc.). C'est le cas des alertes inondation.

### **Les systèmes décentralisés, une injonction officielle**

Bien que l'alerte relève généralement de la compétence exclusive des autorités et des équipes en charge de la direction des opérations de secours du lieu de l'incident, l'origine du signalement provient souvent des exploitants ou des occupants du lieu touché. Témoins ou directement impactés, les occupants d'un établissement sont les mieux placés pour remonter au plus tôt les informations nécessaires pour déclencher et gérer une crise. Cette implication est de mieux en mieux acceptée, et se traduit aujourd'hui par des injonctions officielles permettant de placer les témoins d'un événement en tant qu'interlocuteurs légitimes, à travers la notion d'alerte décentralisée. Valorisant par là même, la collaboration au sein de la gestion de crise en permettant à un témoin de déclencher lui-même une alerte, communiquer les informations inhérentes à l'événement, et participer aux prises de décision concernant la gestion de la crise. C'est le cas notamment des établissements d'enseignement qui nécessitent aujourd'hui la mise en place de systèmes d'alarme centralisés et décentralisés.

La remontée d'alerte par les populations est d'autant plus fondamentale dans la gestion de crise, lorsque l'articulation de la parole des pouvoirs publics avec celle des témoins permet de compléter la diffusion d'une alerte grâce au relai d'un maximum d'informations utiles, voire cruciales, aux forces de l'ordre et aux services de secours, dans la mise en place d'une intervention. Telle qu'une cartographie d'urgence. La participation des occupants à la gouvernance de la sécurité locale permet une meilleure définition des problèmes, et traduit un système collaboratif où l'individu devient acteur de sa sécurité, et de celle des autres.

### **Le coût de la mobilité**

De tels systèmes composent parfaitement avec les défis du secteur de la sécurité, en matière de coûts. De nombreux systèmes d'alerte décentralisée permettent aujourd'hui de réduire les coûts liés à la sécurité d'un site ou de l'espace public. C'est le cas notamment des solutions mobiles, qui représentent de véritables alternatives économiques au déploiement de matériels de sécurité (déploiement de sirènes, de caméras de vidéosurveillance en quantité, d'agents de sécurité, etc.), et qui proposent des dispositifs participatifs basés sur des solutions libres. Des solutions libres de géolocalisation, tel que Google Map, ou encore de messagerie, plaçant l'utilisation des messages comme traces digitales lors d'une crise...

## **Gestion de crise en mobilité** (environ 670 mots)

**Le durcissement des réglementations autour des normes de sécurité ces dernières années, implique de repenser des outils plus efficaces et plus flexibles pour les accompagner. Il s'agit d'intégrer la mobilité dans le paysage des technologies de gestion de crise.**

En matière de sécurité, chaque nouvelle technologie présente un potentiel d'innovation équivalent à de nouvelles possibilités d'usages. Le point de rupture de ces dernières années ? La mobilité portée par les technologies de l'information et de la communication – smartphones, tablettes, et autres appareils tout aussi performants –, qui présente de multiples avantages face aux problématiques de sécurité des lieux et des espaces publics.

### **La mobilité transforme radicalement le secteur de la sécurité**

Dans le domaine de la sécurité, la mobilité portée par les nouvelles technologies présente un avantage substantiel en terme de collaboration et de productivité. D'une part, parce que les technologies mobiles actuelles élargissent le champ des possibilités au-delà des limites des postes de contrôle circonscrits à leur espace physique, en exploitant pour la majorité d'entre elles les réseaux 3G et 4G. D'autre part, parce qu'elles utilisent également des plateformes et dispositifs participatifs basés sur des solutions libres, permettant ainsi d'étendre la portée de l'infrastructure du réseau d'information, en proposant un accès omniprésent aux ressources utiles à la gestion d'une crise directement depuis un terminal mobile.

Alors que nombre de systèmes de sécurité centralisés nécessitent une remontée d'informations jusqu'à un poste de contrôle fixe afin d'amorcer le processus de gestion de crise, les solutions mobiles permettent aux occupants de collaborer aux prises de décisions et facilitent l'organisation des plans de réponse. Elles permettent aux organisations accompagnées, ou non accompagnées d'un service de sécurité privée, de gérer une situation de crise en mobilité depuis un appareil mobile prédéfini en amont.

En offrant la possibilité de gérer une crise à distance, les équipes de sécurité dédiées obtiennent une vision globale de l'événement en cours. Cela permet d'assurer un suivi de la situation, des conséquences et des actions en temps réel, d'identifier les parties prenantes et les interlocuteurs, mais aussi de communiquer en interne et en externe. Ainsi, l'accès à distance des informations et des ressources utiles, améliore le temps de réaction sur le terrain.

### **La mobilité, un défi organisationnel**

Si la mobilité offre de nombreux avantages en termes de gestion de la sécurité, ce que redoutent les organisations tient plutôt de l'ordre du budget que peuvent engendrer les appareils, la connectivité, ou encore l'infrastructure et les processus opérationnels à mettre en place, comprenant la gestion des périphériques mobiles.

Face à cela, il ne tient qu'aux entreprises de gérer cette question des coûts en adoptant une approche à plusieurs niveaux. En matière de sécurité, il s'agit de concentrer les investissements sur des segments d'utilisateurs et sur les usages susceptibles de générer le plus de valeur. Afin de maximiser la valeur créée par la mobilité, il s'agit de répondre à la demande des utilisateurs et de leur fournir un outil flexible et évolutif, capable de s'adapter à différents contextes d'utilisation. Certaines organisations mettent en œuvre cette approche en permettant à leurs salariés d'apporter leurs appareils personnels et en ne leur fournissant que les applications d'entreprise.

D'autre part, si l'intégration d'outils au sein des organisations s'accompagne généralement d'une évolution de la culture d'entreprise et des pratiques professionnelles, l'adoption d'un smartphone du moins ne nécessite pas d'investissement particulier. Les individus sont aujourd'hui accoutumés à la mobilité dans leur vie personnelle, comme professionnelle. La plupart des employés aujourd'hui portent sur eux un smartphone ou une tablette tant pour leur usage personnel, que professionnel et composent donc avec les défis organisationnels des entreprises en termes d'usage et d'adaptabilité.

L'objectif de la gestion de crise est la protection, et a posteriori la réduction de la gravité de l'événement quand il se produit. Ainsi, les mesures de protection sont étudiées et pré-déployées par avance, mais ne se montrent efficaces que lorsque la planification des plans de réponse est fonctionnelle. Il s'agit de pouvoir déployer un plan d'actions et de pouvoir en faire un suivi.